

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document BE-BIO-01.056-0000774.2023.002			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom ALSEO SRL Adresse Rue de la Casmaterie 10 4050 Chaudfontaine Pays Belgique Code ISO BE			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité CERTISYS (BE-BIO-01) Adresse Square de Meeûs - De Meeûssquare 35, 1000, Bruxelles Pays Belgique Code ISO BE		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 12 octobre 2023 10:38:12 +0200 CEST Nom et signature CERTISYS Lieu Bruxelles (BE)			I.8 Validité Certificat valable du 09/10/2023 au 31/03/2026		

DÉLIVRÉ

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits		
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848	
	FR: Aromates NL: Aromaten EN: Aromatics		Biologique
	FR: Cafés vert ou en grain NL: Groene koffie of koffiebonen EN: Green or whole bean coffees		Biologique
	FR: Denrées alimentaires transformées NL: Verwerkte landbouwproducten EN: Processed agricultural products, including aquaculture products, for use as food		Biologique
	FR: Epices NL: Specerijen EN: Spices		Biologique
	FR: Fruits séchés NL: Gedroogde vruchten EN: Dried fruit		Biologique
	FR: Graines NL: Pitten, zaden EN: Seeds		Biologique
	FR: Herbes aromatiques et médicinales NL: Aromatische en geneeskrachtige kruiden EN: Aromatic and medicinal herbs		Biologique
	FR: Huiles essentielles et macérats NL: Etherische oliën en maceraat EN: Essential oils and macerates		Biologique
	FR: Huiles et matières grasses d'origine végétale et/ou émulsions d'huiles, matières grasses d'origine végétale NL: Oliën en vetten van plantaardige oorsprong en/of emulsies van oliën, vetten van plantaardige oorsprong EN: Oils and fat of vegetable origin and/or oil, fats of vegetable origin emulsion		Biologique
	FR: Olives et produits à base d'olive NL: Olijven en producten op basis van olijven EN: Olives and olive products		Biologique
	FR: Plantes séchées NL: Gedroogde planten EN: Dried plants		Biologique
	FR: Sucre NL: Suiker EN: Sugar		Biologique
	FR: Thés, infusions NL: Thee, infusies EN: Tea, infusions		Biologique
II.2 Quantité de produits			
II.3 Informations sur les terres			
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs			
Adresse ou géolocalisation	Activité Opérateur	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5	
ALSEO (Certisys Ref: 4215306_S4215506) Rue de la Casmaterie 10 4050 Chaudfontaine	Préparation		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées			
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848			
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant			

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	II.9 Autres informations
	Nom de l'organisme d'accréditation BELAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://www.certisys.eu/wp-content/uploads/2023/07/Accreditation-BELAC-093-PROD-V11.pdf	Certisys Ref: 4215306

DÉLIVRÉ